



République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 Février 2025 N°07/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
07/02/2025

Date d'affichage
16/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un février à dix heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjointes.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), SQUAGLIA Pierre Xavier (P), TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Plan d'adressage numérique. Signalisation des voies et lieux-dits.

Annule et remplace la délibération N°01/2025 du 15 Février 2025.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers leur délibération n° 23/2021 par laquelle ils décidaient de réaliser le Plan d'Adressage Numérique de la commune de CALCATOGGIO, ainsi que leur délibération n° 23/2024 par laquelle ils décident d'adopter la dénomination des voies et lieux-dits.

Il souligne que ce projet doit être complété et finalisé par la fourniture et la pose de plaques signalétiques en langue corse, destinées à la dénomination et à la numérotation des voies communales.

Il précise que cette signalétique en email comprend 520 numéros de maisons, 27 plaques de lieux-dits, ainsi que 102 panneaux de rues avec poteaux.

Le coût total de l'opération (fourniture + pose) a été estimé à 44 874,00 € HT soit 51 125,30 € TTC.

Le Maire propose donc au conseil municipal de réaliser cette opération selon le plan de financement suivant :

- Cout HT de l'opération 44 874,00 € HT.
- Subvention de la Collectivité de Corse (SADPMC + FEADER) 40 % : 17 949,60 €.
- Subvention de l'Etat (DETR) 40% : 17 949,60 €.
- Fonds propres de la commune (20%) : 8 974,80 €.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser l'opération d'investissement «Plan d'adressage numérique. Signalisation des voies et lieux-dits»,
APPROUVE le plan de financement proposé par le Maire.

PRECISE que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles

21200048300017
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNE DE CALCATOGGIO

DELIBERATION N° 08/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Nombre de membres en exercice: 15
Nombre de membres présents: 14
Nombre de suffrages exprimés: 14

Séance du 12 Avril 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CAMPINCHI Jean Laurent, délibérant sur le compte financier unique 2024 dressé par Monsieur CHIAPPIN Charles Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		1 010,95		1 594 180,76	0,00	1 595 191,71
Résultats affectés (compte 1068)						
Opérations de l'exercice	628 795,10	557 233,41	1 204 144,40	1 636 711,61	1 832 939,50	2 195 945,02
TOTAUX	628 795,10	558 244,36	1 204 144,40	3 232 892,37	1 832 939,50	3 791 136,73
Résultats de clôture		-70 550,74		2 028 747,97	0,00	1 958 197,23
Restes à réaliser	556 486,00	616 363,00			556 486,00	616 363,00
	59 877,00				59 877,00	
TOTAUX CUMULÉS	1 185 281,10	1 174 607,36	1 204 144,40	3 232 892,37	2 389 425,50	4 407 499,73
RESULTATS DEFINITIFS	10 673,74			2 028 747,97		2 018 074,23
COMPTE ADMINISTRATIF POUR						
Résultats reportés						
Résultats affectés (compte 1068)						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RESULTATS DEFINITIFS						

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 12 Avril 2025 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Décide d'annuler les crédits suivants ;

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

6°

Ont signé au registre des délibérations : MM CAMPINCHI Jean Laurent, CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, DONZELLA Daniel, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, PACINI Jean Baptiste, POGGI Marie Laure, TONINI Nicolas.

Sceau de la mairie

Pour expedition conforme
Le Président,
Mr CAMPINCHI Jean Laurent.



COMMUNE DE CALCATOGGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09/2025

Concernant l'approbation du compte de gestion par Mr ROSSI Toussaint, Receveur.

Séance du 12 Avril 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr CAMPINCHI Jean Laurent,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 ;

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu de statuer ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- ~~Demande à la juridiction financière pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :~~

Fait et délibéré à CALCATOGGIO le 12 Avril 2025,

Ont signé au registre des délibérations CAMPINCHI Jean Laurent, CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, DONZELLA Daniel, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, PACINI Jean Baptiste, POGGI Marie Laure, TONINI Nicolas.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Mr CAMPINCHI Jean Laurent.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10/2025

SÉANCE DU 12 Avril 2025

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CAMPINCHI Jean Laurent,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 12 Avril 2025 ce jour

Considérant qu'il y a lieu de statuer

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente :

☒ Un excédent de fonctionnement de 2 028 747,97 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1.....	1 594 180,76
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	434 567,21
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	1 594 180,76
Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RESULTAT Á AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	2 028 747,97
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement).....	70 550,74
R 001 (excédent de financement).....	70 550,74
E) SOLDE DES RÊSTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1	
Besoin de financement.....	59 877,00
Excédent de financement.....	59 877,00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	10 673,74
DECISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	2 028 747,97
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	10 673,74
G) = au minimum couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	2 018 074,23

☐ Un déficit de fonctionnement de

Reporte le déficit de fonctionnement sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à CALCATOGGIO le 12 Avril 2025



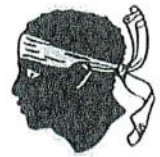
Délibéré par le Conseil Municipal

		A Calcatoggio le 12 Avril 2025	
Nombre de membres en exercice	15	Certifié exécutoire par :	
Nombre de membres présents	12	Le Maire	
Nombre de suffrages exprimés	12	compte tenu de la réception	
Votes : Contre 0 Pour 15		en Préfecture le / /	
Abstentions 0		et de la publication le / /	
Date de convocation : 4 Avril 2025		A CALCATOGGIO le / /	
		Le Maire	

(Handwritten signatures and stamps at the bottom of the document, including a circular stamp of the Calcatoggio Municipality and a signature of the Mayor.)



République Française

 Département de la Corse du Sud
 Commune de CALCATOGGIO


Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 Avril 2025 N°11/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril à neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
13/04/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie (P), GUERRINI Marie (P), JUANICO Charlotte (P), MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), TONINI Nicolas (P) ; Conseillers Municipaux.

Absents : M SQUAGLIA Pierre-Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Travaux de sécurisation de voie. Route communale de PEVANI.

Le Maire informe le conseil municipal que lors des dernières intempéries du mois de Mars, un très important glissement de terrain s'est produit en contrebas de la route communale de PEVANI.

Cette voie dessert les nombreuses habitations du hameau et ce sérieux sinistre représente un danger critique pour l'ensemble des véhicules qui l'empruntent quotidiennement.

Afin de sécuriser la circulation routière sur cette voie, il y a lieu donc d'y réaliser des travaux urgents, avant que de nouveaux ruissellements d'eaux pluviales n'emportent définitivement la route et occasionnent un éventuel accident grave.

Le coût de ces travaux de sécurisation comprenant notamment des enrochements a été estimé par une entreprise spécialisée à 60 520,00 € HT soit 66 572,00 € TTC.

Le Maire précise que ce programme peut être financé par le produit des amendes de police lié aux opérations d'amélioration de la circulation routière énumérées à l'article R.2334-12 du CGCT.

Il propose donc aux conseillers de réaliser ces travaux urgents selon le plan de financement suivant :

- Coût HT de l'opération : 60 520,00 €.
- Subvention de la Collectivité de Corse (amendes de police) 80% : 48 416,00 €.
- Participation communale en fonds propres 20% : 12 104,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser l'opération d'investissement «Travaux de sécurisation de voie. Route communale de PEVANI»,
APPROUVE le plan de financement proposé par le Maire.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.



Le Maire,
CHIAPPINI Charles



République Française

 Département de la Corse du Sud
 Commune de CALCATOGGIO


Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 Avril 2025 N°12/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril à neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
13/04/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie (P), GUERRINI Marie (P), JUANICO Charlotte (P), MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), TONINI Nicolas (P) ; Conseillers Municipaux.

Absents : M SQUAGLIA Pierre-Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité. Année 2025.

Le Maire rappelle aux les conseillers que la redevance d'occupation du domaine public par la commune sur les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité a été instaurée sur la commune de CALCATOGGIO par délibération n° 22/2009 en date du 5 Avril 2009.

Il propose donc au Conseil Municipal de fixer le montant que la commune entend réclamer à l'exploitant des réseaux électriques (ENEDIS), dans le respect du montant plafond prescrit par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

Pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants le montant plafond de la redevance 2025 est de 241,28 €, arrondi à l'euro le plus proche, soit 241,00 €.

Ce montant est issu de la formule de calcul suivante :

$153 \times 1,5770$.

153 étant le Plafond de Redevance réglementaire (PR).

1,5770 étant le taux de revalorisation pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents ;

- Précise que le montant de cette redevance sera revalorisé chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie ;

- Précise que le montant de 241,00 € sera inscrit au titre de cette recette chapitre 70, article 70323 du budget 2025.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles



République Française

 Département de la Corse du Sud
 Commune de CALCATOGGIO


Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 Avril 2025 N°13/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril à neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
13/04/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emille (P), GUERRINI Marie (P), JUANICO Charlotte (P), MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), TONINI Nicolas (P) ; Conseillers Municipaux.

Absents : M SQUAGLIA Pierre-Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de réseaux de télécommunication. Année 2025.

Le Maire rappelle aux les conseillers que la redevance d'occupation du domaine public par la commune sur les ouvrages de réseaux de télécommunication a été instaurée sur la commune de CALCATOGGIO par délibération n° 20/2009 en date du 5 Avril 2009.

Il propose donc au Conseil Municipal de fixer les montants maxima suivants que la commune entend réclamer à l'exploitant des réseaux de télécommunication (Orange), dans le respect du montant plafond prescrit par le décret n°2005-1676 du 27 Décembre 2005 :

- artères souterraines : 48,65 € par kilomètre linéaire.
- artères aériennes : 64,87 € par kilomètre linéaire.

Pour 2025 le calcul de la redevance est donc le suivant :

Artères souterraines : 36,537 km x 48,65 € = 1 777,53 €, artères aériennes : 38,650 km x 64,87 € = 2 661,83 €.

Soit un total de 4 439,36 €, arrondi à l'euro le plus proche soit, 4 439,00 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité d'appliquer pour 2025 les tarifs proposés ;
- Précise que le montant de 4 439,00 € sera inscrit au titre de cette recette au chapitre 70 article 70323 du budget 2025.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles





République Française

 Département de la Corse du Sud
 Commune de CALCATOGGIO


Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 Avril 2025 N°14/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-cinq et le douze avril à neuf heures

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
13/04/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie (P), GUERRINI Marie (P), JUANICO Charlotte (P), MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), TONINI Nicolas (P) ; Conseillers Municipaux.

Absents : M SQUAGLIA Pierre-Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Subventions aux associations. Année 2025.

Le Maire rappelle aux conseillers que de nombreuses associations culturelles et sportives sont soutenues par la municipalité dans le cadre de leurs diverses activités et prestations qu'elles offrent à un large public tout au long de l'année.

Ce soutien se traduit notamment par l'attribution de subventions de fonctionnement qui leur sont versées tous les ans.

Pour l'année 2025, tenant compte des résultats obtenus par chaque association selon les critères précédemment énoncés et après examen des demandes par la commission compétente le 22 Mars 2025, le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les montants suivants aux associations ci-après dénommées ayant envoyé leurs dossiers dans les délais prescrits :

AS Calcatoggio : 2 500,00 € ; Association Métamorphoses : 2000,00 €, CIN'ARTE : 1 500,00 € ; Association Autour de la paroisse : 1 000,00 € ; Tennis Club Spelunca Liamone : 1 000,00 €, Calcatoghju Loisirs : 500,00 €, Société de chasse «la Calcatoggeaise» : 500,00 € ; Associu di I Cacciadori Calcatughjesi : 500,00 € ; Speggnifochi di Casaglio : 500,00 € ; San't Eliséo : 500,00 € ; Ecole de sapeurs-pompiers 500,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'exposé du Maire et décide d'attribuer ces subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 11 000,00 € qui sera inscrit au Budget Primitif 2025, chapitre 65 : autres charges de gestion courante, article 6574 : subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles





République Française

 Département de la Corse du Sud
 Commune de CALCATOGGIO


Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 Avril 2025 N°15/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-cinq et le douze avril à neuf heures

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

 Date de la convocation
 04/04/2025

 Date d'affichage
 13/04/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie (P), GUERRINI Marie (P), JUANICO Charlotte (P), MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), TONINI Nicolas (P) ; Conseillers Municipaux.

Absents : M SQUAGLIA Pierre-Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales. Exercice 2025.

Le Maire informe le conseil municipal que, conformément au code général des impôts et aux articles L. 1612-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé chaque année à fixer les taux des impôts locaux.

Il présente donc aux conseillers l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après examen du projet du budget primitif 2025 et considérant qu'une hausse de la fiscalité locale n'est pas nécessaire cette année ; le Maire propose aux conseillers de voter pour l'année 2025, les taux d'imposition suivants en précisant qu'ils demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent :

Taxe foncière (bâti)	16,20	1 817 000	294 354
Taxe foncière (n bâti)	35,04	5 100	1 787
Taxe d'habitation	23,86	1 549 000	369 591
CFE.....	8,69	218 300	18 970
Produit attendu			684 702

Le Maire précise qu'il faut déduire du produit attendu, le prélèvement FNGIR (- 157 110,00 €).

Il souligne également qu'il convient de prévoir à l'article 73111 du Budget Primitif 2025 le produit des impôts directs locaux (580 873,00 €) ; à l'article 74832 le produit des allocations compensatrices de la cotisation foncière des entreprises (13 886,00 €) ; à l'article 74833 le produit des allocations compensatrices de la taxe foncière (1 493,00 €), à l'article 74834 le produit des allocations compensatrices de la taxe d'habitation logements vacants (13 421,00 €).

Le montant total des recettes au titre de la fiscalité directe locale pour 2025 est donc égal à 609 673,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

16,20% pour la Taxe Foncière (Bâtie), 35,04 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie), 23,86 % pour la taxe d'habitation et 8,69 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.


 Le Maire,
 CHIAPPINI Charles



Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 Avril 2025 N°16/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-cinq et le douze avril à neuf heures

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
04/04/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoint.

Date d'affichage
13/04/2025

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie (P), GUERRINI Marie (P), JUANICO Charlotte (P), MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), TONINI Nicolas (P) ; Conseillers Municipaux.

Absents : M SQUAGLIA Pierre-Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Adoption du Budget Primitif 2025.

Monsieur Jean Laurent CAMPINCHI, Adjoint au Maire en charge des finances présente le rapport suivant. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'équilibre du Budget Primitif de la commune de CALCATOGGIO pour l'exercice 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 193 313,23 €	3 193 313,23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	953 797,74 €	953 797,74 €
TOTAL	4 147 110,97 €	4 147 110,97 €

Le Conseil Municipal en avoir délibéré,

- APPROUVE le rapport présenté par l'Adjoint au Maire en charge des finances,
- APPROUVE l'équilibre et ADOPTE le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 193 313,23 €	3 193 313,23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	953 797,74 €	953 797,74 €
TOTAL	4 147 110,97 €	4 147 110,97 €

- CHARGE Monsieur le Maire et lui DONNE tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif pour l'année 2025.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à 14 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles

cusé certifié exécutoire

ception par le préfet : 14/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 014

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2025

Présenté par CHIAPPINI Charles (1),

A Calcatoggio, le 12/04/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal(2), réunie en session ordinaire

A Calcatoggio, le 12/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3).

CAMPINCHI Jean Laurent	
CARLOTTI Lisa	
CHIAPPINI Charles	
CHIAPPINI Gilbert	
DEFRANCHI Jean Marie	
DONZELLA Daniel	
FERRARO Laetitia	
GIOVANNELLI Emilie	P/O 
GUERRINI Marie	P/O 
JUANICO Charlotte	
MONDIEGT Vincent	
PACINI Jean Baptiste	
POGGI Marie Laure	
SQUAGLIA Pierre Xavier	
TONINI Nicolas	P/O 

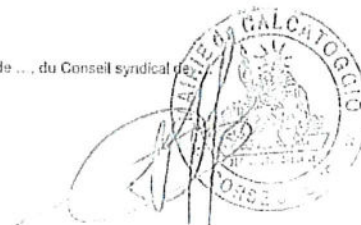
Certifié exécutoire par CHIAPPINI Charles (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





République Française

 Département de la Corse du Sud
 Commune de CALCATOGGIO


Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 Avril 2025 N°17/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-cinq et le douze avril à neuf heures

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
13/04/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie (P), GUERRINI Marie (P), JUANICO Charlotte (P), MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), TONINI Nicolas (P) ; Conseillers Municipaux.

Absents : M SQUAGLIA Pierre-Xavier.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Frais d'études pour confortement de deux murs de soutènement.

Le Maire informe les conseillers que deux murs de soutènement en pierres présents dans le village doivent être confortés rapidement afin d'éviter leur éventuel effondrement.

Il s'agit du mur de soutènement de CASANOVA pour lequel un marché infructueux avait été lancé il y a deux ans, ainsi que celui situé derrière l'église paroissiale.

Avant de réaliser les travaux nécessaires dans les meilleures conditions et avec toutes les garanties, la municipalité a demandé à un bureau spécialisé de réaliser une étude complète pour chaque ouvrage.

Les frais d'études qui seront intégralement pris en charge par le commune, ont été estimés à 11 400,00 € HT, soit 13 680,00 € TTC.

Le maire propose donc aux conseillers de prévoir cette dépense au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé du Maire,

DECIDE de réaliser l'opération d'investissement «Frais d'études pour confortement de deux murs de soutènement».

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

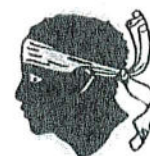
Le Maire,
CHIAPPINI Charles





République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 Avril 2025 N°18/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-cinq et le douze avril à neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
13/04/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoints.
MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia, GIOVANNELLI Emilie (P), GUERRINI Marie (P), JUANICO Charlotte (P), MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), TONINI Nicolas (P) ; Conseillers Municipaux.
Absents : M SQUAGLIA Pierre-Xavier.
Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Création de trois postes d'agents contractuels affectés à la surveillance de la baignade sur la plage de la Liscia, dite du Stagnone.

Le Maire expose au Conseil Municipal, que compte tenu des besoins du service, trois postes d'agents contractuels à temps complet doivent être créés du 1^{er} Juillet au 31 Août 2025 pour assurer la surveillance de la baignade sur la plage de la Liscia.

Les intéressé(e)s seront recrutés conformément à la loi n°84.53 du 26 Janvier 1984, modifiée article 3 alinéa 2 pendant une période de deux mois.

Ils exerceront respectivement fonctions de Chef de poste, d'Adjoint au Chef de poste et de Sauveteur Qualifié. Les agents recrutés seront rémunérés par référence aux indices suivants, augmentés de l'indemnité de résidence et du supplément familial s'il y a lieu.

A cette rémunération s'ajoute l'indemnité de congés payés fixée à 10% de la totalité de la rémunération.

Chef de Poste ; Opérateur Principal. Echelon 7. Indice Brut : 478. Indice Majoré : 420.
Adjoint au Chef de Poste ; Opérateur Qualifié. Echelon 8. Indice Brut : 430. Indice Majoré : 385.
Sauveteur Qualifié ; Opérateur. Echelon 1. Indice Brut : 367. Indice Majoré : 366.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé du Maire,
PRECISE que le tableau des effectifs sera complété en ce sens,
PRECISE que les dépenses relatives à cette création de postes sont prévues au Budget Primitif 2025, chapitre 64, article 6413.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.



Le Maire,
CHIAPPINI Charles